

PROTOCOLE D'OUVERTURE DE L'ECOLE De BALLET

PREAMBULE : PROTOCOLE D'ALERTE

Pour la sécurité de tous, si des membres de vos familles, vous-mêmes, vos enfants étaient diagnostiqués positif au virus COVID 19, vous devrez alerter immédiatement l'école si vous l'avez fréquentée pendant la période précédant le diagnostic.

En outre pour les personnes ayant contracté le virus, ou ayant été en contact avec des malades confirmés, un certificat médical circonstancié attestant d'aucune contre-indication pour la reprise des activités physiques et de la danse vous sera demandée.

Le présent protocole est élaboré en fonction des prescriptions des autorités sanitaires du pays.

Ce document sera actualisé en fonction de l'évolution de la réglementation sanitaire et des consignes gouvernementales.

Ce protocole complète le règlement intérieur de l'Ecole et a valeur de contrat avec les familles. Tout manquement ou non-respect des règles instruites dans ce document déclenchera une exclusion provisoire ou définitive de la famille ou de l'élève.

Ce protocole tient compte du protocole sanitaire national et repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels,
- L'information, la communication et la formation.

ORGANISATION DU TEMPS DE COURS DE DANSE

Les élèves devront arriver pour l'heure de leur cours de danse, en tenue de danse afin d'éviter l'attente dans les parties communes de l'école.

Ils n'auront pas accès aux vestiaires mais uniquement aux sanitaires qui devront être nettoyés par l'utilisateur après son passage au moyen des produits désinfectants laissés à la libre disposition.

Pour les élèves les plus jeunes ce nettoyage devra être effectué par le parent accompagnateur.

Les danseurs devront apporter le strict minimum pour le cours : gourde personnelle, serviette si nécessaire et devront arriver en tenue de danse et coiffés (chignon ou cheveux attachés). Il n'y aura pas de changement de tenue ni de coiffure.

Pour les danseurs qui sont âgés de plus de 11 ans, ils devront se munir d'un masque pour accéder à leur salle de cours. Ils retireront le masque au moment du cours et le déposeront dans un sac (type sac congélation) prévu à cet effet.

Pour les élèves plus âgés, ils devront prévoir plusieurs masques si le nombre d'heures de présence dans le studio nécessite un changement de masque pendant la journée.

Les élèves devront quitter le studio dès la fin du cours. Le parent accompagnateur s'engage donc à récupérer son enfant à l'heure précise de fin de cours et si possible à patienter dans le hall d'entrée intérieur ou extérieur en respectant la distanciation d'un mètre avec les autres personnes présentes.

La personne accompagnante ne pourra pas rester dans les locaux (couloirs, hall ou autres) pendant la durée du cours de danse.

Dans la mesure du possible, il est demandé à la personne accompagnante de ne pas monter jusqu'à la porte du studio à l'étage mais de laisser son enfant à la porte d'entrée extérieure.

Si un entretien avec un professeur est nécessaire, il est demandé de privilégier la voie téléphonique ou électronique afin d'éviter les échanges pendant les heures de cours.

SORTIE DE COURS

Les danseurs devront après avoir récupéré leurs effets personnels et leur masque, sortir calmement du cours en respectant la distance d'un mètre et en évitant de se mélanger.

Ils devront éviter les embrassades ou les contacts.

Les danseurs devront respecter le sens de circulation

Ils rejoindront le parent accompagnateur (une seule personne par élève) qui attendra dans le hall intérieur ou extérieur.

SANITAIRES

Le nombre de personnes présentes en même temps dans les sanitaires est limité.

Les sanitaires seront désinfectés plusieurs fois par jour. Une zone d'attente sera délimitée par marquage au sol.

NETTOYAGE DES LOCAUX – HYGIENE ET DESINFECTION

Le nettoyage des locaux sera renforcé. Ils seront aérés après chaque cours et au minimum un quart d'heure toutes les trois heures.

Les produits utilisés désinfectants répondent à la norme EN14476.

Les sanitaires seront nettoyés plusieurs fois par jour et il est demandé aux utilisateurs en âge de le faire, de désinfecter après leur passage la cuvette, les robinets et les interrupteurs.

Le matériel utilisé (barres, ballons...) sera désinfecté après chaque utilisation.

Le lavage des mains devra intervenir avant les cours, du gel hydro-alcoolique sera à disposition à plusieurs endroits dans le studio.

Du savon et du papier mains seront toujours disponibles dans les sanitaires.

Le port du masque est obligatoire dans les parties communes (circulation dans les couloirs, sanitaires...) pour tous les adultes et pour tous les enfants de plus de 11 ans. Pour les plus jeunes, le port du masque est laissé à l'appréciation des familles.

Le masque sera retiré pendant les activités physiques dans la salle où seront dispensés les cours.

INFORMATION

Les danseurs et leurs parents seront informés de toutes les mesures barrière par un affichage dédié au sein de l'école.

Le personnel de l'école rappellera au besoin les règles aux danseurs.

DIVERS

Nous vous remercions de ne pas venir au cours de danse en cas de fièvre ou de tout autre symptôme (toux, maux de tête, fatigue) et de prévenir l'école du motif de votre absence.

Nous vous remercions de jeter les masques jetables et les papiers mains dans les poubelles prévues à cet effet.

ATTESTATION D'ACCORD AVEC LE PROTOCOLE D'OUVERTURE
DE L'ECOLE DE BALLET

(à remettre à l'école lors de l'inscription)

Je soussigné : NOM : PRENOM :

Parents du danseur/se :

Degré/Niveau :

Déclare avoir pris connaissance du protocole sanitaire de reprise des activités de l'Ecole de Ballet et de ses conditions et modalités et m'engage à respecter ainsi que mon enfant les règles sanitaires en vigueur au sein de l'Ecole.

Fait à :

Le :

Signature du parent

Signature du danseur